

Termes de référence (TdR) pour la passation de marchés de services en dessous du seuil de l'UE

Intitulé du projet :

Renforcement de l'Efficienc e des Services d'Eau potable (RESE II)

Pays :

RD-Congo

Prestation objet de l'appel d'offres :

Recrutement d'un Bureau d'études chargé d'élaborer un avant-projet sommaire (APS) en vue de l'approvisionnement en eau potable dans le chef-lieu du territoire de Libenge

**Numéro de dossier /
unité de gestion :**

21.2071.5-002

Numéro de contrat :

Sommaire

| | |
|--|------------------------------------|
| 1. Liste des abréviations..... | 2 |
| 2. Informations sur le projet | 3 |
| 3. Contexte de la mission | 4 |
| 4. Objectif de la mission | 5 |
| 5. Missions à accomplir par le contractant | 6 |
| 6. Conception méthodologique..... | 9 |
| a. Conception technique et méthodologie..... | 9 |
| b. Gestion du projet par le contractant | Erreur ! Signet non défini. |
| Autres exigences | Erreur ! Signet non défini. |
| 7. Concept de personnel..... | 9 |
| a. Qualifications du contractant..... | 10 |
| b. Workshops, training | 12 |
| 8. Exigences relatives au format de l'offre | 7 |
| 9. Annexes | 7 |

1. Liste des abréviations

| | |
|-------------------|--|
| AMI | Appel à manifestation d'intérêt |
| AEP | Approvisionnement en Eau Potable |
| ARSPE | Autorité de Régulation du Service Public de l'Eau |
| ETD | Entité Territoriale Décentralisée |
| MRHE | Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité |
| PNSPE | Politique Nationale du service Public de l'Eau |
| RDC | République Démocratique du Congo |
| RdM | Responsable de marché |
| RESE | Renforcement de l'Efficiencce des Services Eau |
| TDR | Termes de Référence |
| RP | Régie Provinciale |
| RP SPE -SU | Régie Provinciale de Service Public de l'Eau du Sud-Ubangi |

2. Informations sur le projet

La République Démocratique du Congo (RDC) est le pays africain le plus riche en eau, détenant environ 52% des réserves d'eau de surface et 23% des ressources en eau renouvelables de l'Afrique. Malgré ses forts potentiels en ressources en eau, la RDC connaît des difficultés de gestion de celles-ci et par conséquent, l'accès à l'eau peine à satisfaire les besoins de sa population. Selon les dernières statistiques, elle présente ainsi un des taux d'accès à l'eau potable le plus faible en Afrique, soit 33 % en 2018 (MICS). Ce taux est diversement reparti entre les 26 provinces de la RDC.

Ces faibles taux ci-hauts évoqués couplés à des mauvaises pratiques d'hygiène sont à la base des épidémies à répétition que connaît la République Démocratique du Congo ces dernières années. Cette situation est exacerbée par les mauvaises conditions de vie et des déplacements massifs des populations à la suite des conflits armés.

RDC est aussi l'un des pays les plus pauvres du monde avec un taux de pauvreté d'environ 63% et un revenu intérieur brut annuel moyen par personne de 1.063 USD. Seulement 17% des ménages pauvres ont accès à de l'eau potable, alors que 82% des ménages les plus riches y ont accès. Les femmes et les filles souffrent aussi particulièrement du faible accès à l'eau potable, car elles sont traditionnellement responsables de l'approvisionnement en eau des ménages qui leur prend beaucoup de temps. La situation politique et humanitaire en RDC reste très tendue. Le pays connaît l'une des crises humanitaires les plus graves au monde depuis plus de 20 ans, avec un nombre élevé de personnes déplacées à l'intérieur du pays et une malnutrition généralisée, et une situation sécuritaire tendue. La

Les infrastructures d'approvisionnement en eau sont presque exclusivement financées (environ 95 %) par des partenaires internationaux au développement et sont principalement la propriété de la REGIDESO. Il existe aussi de petits opérateurs/fournisseurs d'eau privés et des organisations non gouvernementales locales ainsi que les associations d'usagers. Avec la loi n°15/026 du 31 décembre de 2015 relative à l'eau, la maîtrise d'ouvrage du secteur est déléguée aux provinces. Les structures techniques provinciales qui devraient prendre en charge cette responsabilité sont en cours de construction. Les structures complémentaires nécessaire à la libéralisation du secteur doivent encore être mise en place, notamment l'Autorité de Régulation du Service Public de l'Eau (ARSPE). La Politique Nationale du Service Public de l'Eau (PNSPE) a été validé techniquement, mais il reste encore sa validation politique par le Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité (MRHE) pour sa mise en œuvre.

La REGIDESO, qui est l'un de principaux opérateurs d'approvisionnement en eau potable en milieu urbain, fait l'objet d'un processus de réforme et de restructuration depuis un certain temps, qui ne progresse pas comme prévu. L'approvisionnement en eau, en particulier pour la population pauvre dans les villes de province, ne peut pas être garanti durablement par la REGIDESO dans sa configuration actuelle.

Au regard des contraintes et difficultés susmentionnées, l'objectif du module Renforcement et Efficacité des Services Eau (RESE) est donc d'améliorer les conditions institutionnelles pour assurer un approvisionnement en eau urbain de haute qualité, durable et inclusif.

3. Contexte de la mission

La province du Sud-Ubangi a une moyenne de 10% d'accès en eau potable suivant le résultat du diagnostic d'accès à l'eau potable fait dans le cadre de l'élaboration du plan d'investissement. Ce taux révèle que le Gouvernement provincial a encore des défis à relever en vue de permettre à toute la population de la province d'avoir accès à l'eau potable.

La loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau offre une opportunité au Gouvernement provincial de relever ce défi, car l'une de ses responsabilités est de favoriser l'accès à l'eau potable à travers la diversification des opérateurs d'eau. Cela permettra à la province d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) auxquels la RDC s'est engagée.

Pour atteindre ces objectifs, la Province met en place conformément à loi de 2015 relative à l'eau un organe technique dénommé "Régie Provinciale du Service Public de l'Eau du Sud-Ubangi" REASUB en sigle et lui délègue la maîtrise d'ouvrages dans le secteur de l'eau potable. Ce service se sont vu confier plusieurs missions dont celle de développer des ouvrages hydrauliques et des extensions afin d'améliorer l'approvisionnement en eau potable dans la province. (Conduite de projets hydrauliques).

Dans ce cadre, la province a élaboré un plan d'investissement pour lui permettre d'identifier les zones nécessitant l'installation de nouvelles infrastructures d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP), mais aussi d'orienter les investissements potentiels. A travers ce plan d'investissement, la régie provinciale du service public de l'eau a identifié une zone dont la croissance démographique rapide se heurte à une insuffisance en infrastructure d'AEP. Ce choix a été soumis et validé par l'autorité provinciale, Il s'agit du territoire de Libenge. La population de cette zone est exposée aux contraintes liées à la pénurie d'eau potable d'un côté et à la consommation d'une eau impropre de l'autre. Elle s'approvisionne principalement

à partir de petites sources non aménagées et surtout la rivière Ubangi. Ceci participe à la propagation des maladies hydriques, qui sévit dans la région depuis plus d'une décennie selon les rapports de l'inspection provinciale de la santé.

La province du Sud-Ubangi, située au Nord-ouest de la République démocratique du Congo, fait face à une insuffisance de la desserte en eau potable. Cette situation est particulièrement préoccupante dans les villes de Gemena et Zongo

Gemena, le chef-lieu de la province, manque cruellement d'infrastructures, y compris en matière d'eau potable. Zongo, la seconde ville de la province, a récemment bénéficié d'un projet d'électrification financé par la Banque Africaine de développement, mais ses habitants souffrent toujours de l'insuffisance de la desserte en eau potable.

La problématique de l'eau potable dans le territoire de Libenge, situé dans la province du Sud Ubangi en République Démocratique du Congo, le chef-lieu du territoire de Libenge qui compte en ce jours 58 577 habitants, est une réalité préoccupante, qui affecte la population locale, qui provient de ces éléments ci-dessous :

a. Accès limite à l'eau potable

De nombreuses personnes à Libenge n'ont pas l'accès à une source d'eau potable sûre, les habitants dépendent souvent de sources d'eau non traitée, telles que les rivières, les lacs ou les puits non protégés, ce qui expose la population a des risques de maladies d'origine hydrique, telles que cholera et d'autres infections.

b. Infrastructure insuffisante

Le territoire de Libenge souffre d'un manque d'infrastructures adéquates pour la fourniture d'eau notamment la station de traitement de l'eau, les installations pour le stockage ainsi que le systèmes de distribution. Cela rend difficile l'approvisionnement en eau potable pour les communautés locales.

c. Sècheresses et l'inondations

Le territoire de Libenge est également confronté à des défis liés aux conditions climatiques. Les sècheresses peuvent entrainer une diminution des ressources en eau, tandis que les inondations peuvent contaminer les sources d'eau existantes, aggravant ainsi la situation déjà précaire en matière d'accès à l'eau potable.

d. Impact sur la santé et le développement

Le manque d'accès à l'eau potable a un impact significatif sur la santé des habitants de Libenge en général, en particulier sur les enfants. Les maladies d'origines hydrique sont fréquentes et peuvent entraîner des retards de croissance, une malnutrition et une mortalité infantile accrue. En plus, le temps consacré à la Collecte d'eau par les femmes et les enfants limite leurs opportunités, à l'éducation et au développement personnel. Les habitants de ces régions vivent principalement de la pêche artisanale, de l'agriculture, de l'élevage à petite échelle et du petit commerce.

Ainsi, la RP SPE Sud Ubangi veut recruter un bureau d'études afin d'élaborer sous sa direction un Avant-Projet Sommaire (APS) pour un projet d'adduction d'eau potable dans la zone de Libenge.

4. Objectif de la mission

L'objectif général de la mission est d'élaborer pour le compte de la Régie Provinciale du Service Public de l'Eau (RP SPE) un avant-projet sommaire (APS) d'approvisionnement en eau potable dans le chef-lieu du territoire de Libenge au Sud-Ubangi.

5. Missions à accomplir par le contractant

Sous la responsabilité de la province du Sud-Ubangi et la supervision de la RP SPE, le contractant devra fournir les services suivants :

1. Actualisation de la méthodologie : Le contractant travaillera en étroite collaboration avec la régie provinciale pour actualiser la méthodologie de conduite de la mission. Cela comprendra l'élaboration de plans d'action, la définition des rôles et responsabilités ainsi que la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation.
2. Études de pré faisabilité : Le contractant réalisera des études de pré faisabilité dans la zone cible. Ces études comprendront une analyse approfondie des facteurs géographiques, démographiques, environnementaux et socio-économiques de la zone. L'objectif de cette étape est de comprendre les besoins en eau de la population, les défis spécifiques de la zone et voir si les solutions plausibles sont faciles à mettre en œuvre, chères ou économiques et si elles sont adaptées aux conditions locales.

Cela aidera à planifier un projet répondant aux besoins de la population tout en étant durable.

3. Mener les études d'avant-projet sommaire. Ces études devront être réalisées suivant les phases ci-après :

- Etudes préalable : Elles visent toutes la compréhension de la morphologie et du fonctionnement hydrologique du milieu. Elles consistent à une Présentation du milieu en général (localisation, information administrative, Démographie, caractéristiques socio-économique des ménages, activités économiques et service et infrastructure sociale), aux étude du milieu physique (géomorphologie, géologie, conditions climatiques et Ressources en eau) ainsi qu'à l'analyse des besoins en eau de la population cible (estimation de la demande future en eau et évaluation des contraintes techniques) ;
- Conception : déterminer les caractéristiques techniques de l'ouvrage et de tous ses composants, les dimensions des infrastructures (captage, traitement, stockage, distribution) ainsi que les coûts prévisionnels de tous les travaux et équipements à acheter. Il faudra présenter des résultats intermédiaires à la RP SPE -SU ;
- Consultation des parties prenantes : organiser des réunions de consultation avec les parties prenantes locales, y compris les autorités locales, les communautés et les organisations non gouvernementales. Ces consultations visent à recueillir des commentaires sur les résultats intermédiaires ainsi que sur le document de l'APS pour s'assurer que le projet répond aux besoins de la communauté ;

4. Élaboration du draft du document de l'APS : l'Avant-Projet Sommaire (APS) devra prendre en compte :

- Les résultats des études préalable portant notamment sur la morphologie, la démographie, l'économie, l'hydrographie, l'écologie, la géologie, le climat, la biodiversité, l'infrastructure d'eau existante, les ressources naturelles, l'histoire culturelle, les réglementations locales, et les perspectives de développement futur.

- Les variantes ou options techniques. Ces variantes ou option techniques doivent être suffisamment motivées afin d’orienter le choix économiquement efficient ;
 - Les coûts estimatifs sommaire du projet ;
 - Les plans topographiques, les plans des ouvrages et leurs prédimensionnements. En sus, le délai prévisionnel d’exécution des travaux, la liste des matériaux et du matériel à utiliser ;
 - Rapport d’études d’impacts environnementaux et socio-économiques du projet.
5. Préparation et modération des ateliers de présentation et validation des drafts du document de l’APS ;
6. Elaboration du rapport de la mission.

Livrables :

- Le document de méthodologie validée.
- Les résultats des études de pré faisabilité validés,
- Les résultats des études de l’avant-projet sommaire validés,
- L’Avant-Projet Sommaire (APS) validé,
- Le rapport de mission.

Les jalons présentés dans le tableau ci-dessous, doivent être réalisées à certaines dates pendant la durée de l’exécution du contrat :

| Échéance | Jâlon |
|-----------------|---|
| 2024.05.30 | Réunion de démarrage : présentation et validation de la méthodologie de la conduite de la mission |
| 2024.06.05 | Démarrage de l’état des lieux pour l’étude de faisabilité |
| 2024.07.28 | Restitution du draft du rapport de l’étude de faisabilité et collecte des recommandations |
| 2023.08.30 | Première version du document APS – analyse et recommandations |
| 2023.09.16 | Réunion de validation de l’APS : restitution et validation du draft du document final de l’APS |

| | |
|------------|---|
| 2023.10.31 | Version finale après intégration des commentaires et observations des partenaires |
|------------|---|

Période de la mission : de mai à Octobre 2024

Lieu de la mission :

Bureau du projet RESEII à Gemena et le Bureau de la Régie provinciale ainsi que sur terrain à Libenge au Sud-Ubangi, site de mise en œuvre.

6. Conception méthodologique

a. Conception technique et méthodologie

Dans l'offre, le soumissionnaire est tenu de présenter sa compréhension des TDR. Il doit par ailleurs, préciser comment les objectifs définis au chapitre 5 seront atteints. Un accent particulier sera accordé à la présentation de la méthodologie, le plan de mobilisation des experts et les outils qui seront utilisés pour réaliser les missions attendues (cf. grille d'évaluation).

La méthodologie et le programme pourront être revus et adaptés en étroite collaboration avec l'équipe du projet. Le soumissionnaire est tenu d'expliquer son approche de coopération avec la régie provinciale ainsi que son approche de renforcement des compétences de cette structure. La coordination avec le projet de la GIZ devra également être expliquée.

La prise en compte et la valorisation des aspects genre dans le processus et la méthodologie de recrutement constituent un accent particulier qui devra être reflété dans l'offre technique du soumissionnaire.

7. Concept de personnel

Le marché est passé à un prix maximum total égal à 50.000 USD. Il s'agit d'un contrat de services dans lequel la prestation effectivement fournie fait l'objet d'un décompte, jusqu'à concurrence du prix maximum total en cas de fourniture intégrale de la prestation. Il ne s'agit pas d'un prix ferme forfaitaire.

Le prix maximum total couvre toutes les dépenses du contractant nécessaires à l'exécution de son marché telle qu'elle est prévue dans les présents TdR.

Le contractant le subdivisera en prix individuels, qu'il inscrira dans les lignes budgétaires correspondantes du bordereau de prix. Il ne faut pas porter de prix individuels dans les lignes pour lesquelles la GIZ prédéfinit un budget ferme (p. ex. pour la ligne Ateliers).

Les qualifications ci-dessous satisferont les exigences pour atteindre le score le plus élevé dans l'évaluation technique.

a. Qualifications du contractant

○ **Qualification générale (2.1.1)**

Le profil du Bureau d'études doit remplir les critères ci-après :

- **Domaine d'intervention général (2.1.1.1) :** être un Cabinet ou un bureau d'études spécialisé dans la conception et planification des infrastructures liées à l'eau AEP **(20 points)** ;
- **Expérience professionnelle générale (2.1.1.2) :** Cabinet ou un bureau d'études doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans la réalisation des études des systèmes d'AEP **(30 points)** ;
 - **Qualifications spécifiques (2.1.2)**
 - **Domaine d'intervention spécifique (2.1.2.1) :** être un Cabinet ou un bureau d'études spécialisé dans l'élaboration des avant-projet Sommaire (APS) AEP **(20 points)** ;
 - **Expérience professionnelle spécifique (2.1.2.2) :** avoir effectué avec succès au minimum dix (10) missions dans l'élaboration des APS au cours des cinq (5) dernières années **(30 points)**.

Les profils des experts à mobiliser doivent remplir les critères ci-après :

Expert-e 1 : Un Ingénieur Hydraulicien

- **Formation (2.2.1.1) :** diplôme d'ingénieur BTP, Génie civil ou équivalent (Bac+5) dans une institution reconnue en RDC ou à l'extérieur **(15 points)** ;
- **Expérience professionnelle générale (2.2.1.2) :** 10 ans d'expérience dans la réalisation des projets de Génie Civil en qualité d'ingénieur projet et/ou ingénieur des travaux **(25 points)** ;
- **Domaines de spécialité (2.2.2.1) :** Hydraulique **(15 points)**
- **Expérience professionnelle spécifique (2.2.2.2) :** 10 ans expérience spécifique dans le dimensionnement des ouvrages d'AEP (Conception, réalisation, optimisation et

entretien des réseaux d'approvisionnement en eau, Réalisation des études techniques préalables au démarrage du projet. **(25 points)** ;

- **Expérience régionale (2.2.2.3)** : expérience de travail dans la région **(10 points)** ;
- **Connaissances linguistiques (2.2.2.4)** : maîtriser la langue française (écrite et parlée) **(10 points)**.

Expert-e 2 : Un Hydrogéologue

- **Formation (2.3.1.1)** : BAC+5 en hydrologie ou en sciences de l'eau **(20 points)** ;
- **Expérience professionnelle générale (2.3.1.2)** : ayant au moins 5 ans d'expériences dans l'étude du cycle de l'eau et dans la gestion de la ressource en eau (Identification des nappes d'eau souterraines, analyser les données géologiques et hydrogéologiques, Détermination des sites de captage, élaborer des modèles informatiques pour simuler le comportement des nappes d'eau souterraines et effectuer l'analyse de la qualité de l'eau) **(30 points)** ;
- **Expérience professionnelle spécifique (2.3.2.1)** : Il/elle devra avoir participé durant les 2 dernières années à deux des missions similaires **(30points)** ;
- **Expérience régionale (2.3.2.2)** : expérience de travail dans la région **(10 points)** ;
- **Connaissances linguistiques (2.3.2.3)** : maîtriser la langue française (écrite et parlée) **(10 points)**.

Expert-e 3 : Un Géomètre topographe

- **Formation (2.4.1.1)** : Géomètre topographe BAC+5 dans une institution reconnue en RDC ou à l'étranger **(40 points)** ;
- **Expérience professionnelle générale (2.4.1.2)** : Il/elle doit justifier d'une expérience de 5 ans dans le domaine de la cartographie et systèmes d'information géographique et doit disposer des compétences en SIG **(40 points)** ;
- **Expérience régionale (2.4.2.1)** : expérience de travail dans la région **(10 points)** ;
- **Connaissances linguistiques (2.4.2.2)** : maîtriser la langue française (écrite et parlée) **(10 points)**.

Expert-e 4 : Un Socio-Économiste

- **Formation (2.5.1.1)** : BAC+5 en économie ou autres domaines similaires **(40 points)** ;
- **Expérience professionnelle générale (2.5.1.2)** : Il/elle doit disposer de solides compétences en matière d'organisation et justifier d'au moins 10 années d'expérience dans le domaine d'analyse socio-économique et du service public de l'eau en ce qui

concerne l'identification des catégories de consommateurs et de leurs acceptations à payer les services fournis **(40 points)**

- **Expérience régionale (2.5.2.1)** : expérience de travail dans la région **(10 points)** ;
- **Connaissances linguistiques (2.5.2.2)** : maîtriser la langue française (écrite et parlée) **(10 points)**.

Expert-e 5 : Un Environnementaliste

- **Formation (2.6.1.1)** : Bac + 5 en environnement **(40 points)** ;
- **Expérience professionnelle générale (2.6.1.2)** : Il/elle doit justifier d'au moins 3 ans d'expériences dans l'élaboration des EIES dans le cadre de la mise en place des ouvrages d'AEP **(40 points)**.
- **Expérience régionale (2.6.2.1)** : expérience de travail dans la région **(10 points)** ;
- **Connaissances linguistiques (2.6.2.2)** : maîtriser la langue française (écrite et parlée) **(10 points)**.

Expert-e 6 : Un Électromécanicien

- **Formation (2.7.1.1)** : Bac + 5 en Electromécanique **(40 points)** ;
- **Expérience professionnelle générale (2.7.1.2)** : Il/elle doit justifier d'au moins 5 ans d'expériences dans les domaines de dimensionnement et mise en place des équipements électro mécanique en général **(40 points)**.
- **Expérience régionale (2.7.2.1)** : expérience de travail dans la région **(10 points)** ;
- **Connaissances linguistiques (2.7.2.2)** : maîtriser la langue française (écrite et parlée) **(10 points)**.

b. Workshops, training

Le contractant met en œuvre les réunions et ateliers suivants :

- ✓ Les réunions seront organisées en présentiel dans le bureau du projet à Kinshasa auxquelles seront associées en cas de besoin, les experts et expertes des ministères provinciaux (délégués des structures partenaires) en ligne.
- ✓ La collecte des données et les ateliers de restitution et de validation seront effectués dans la province et sites concernés par les APS.

8. Exigences relatives au format de l'offre

La structure de l'offre doit correspondre à la structure des TdR. En particulier, la structure détaillée du concept (chapitre 3) doit être organisée en fonction des critères à pondération

positive de la grille d'évaluation (et non avec un zéro). Cette structure doit être lisible (taille de police 11 en Arial ou plus pour les titres et sous titres) et clairement formulée. L'offre est rédigée en français et n'excède pas 8 pages (hors CV du contractant).

Si l'une des longueurs maximales de page est dépassée, le contenu apparaissant après le point de coupure ne sera pas inclus dans l'évaluation.

L'offre pour l'élaboration de cet avant-projet sommaire (APS) devra comprendre plusieurs éléments clés pour assurer une compréhension complète du projet et une estimation précise des coûts.

En outre, l'offre pourra également inclure une étude économique prévisionnelle et de la zone d'étude, ainsi que des données de base pour le dimensionnement.

9. Annexes

- Code de conduite et conditions générales de la GIZ.
- Grille d'évaluation des offres
- Modèle d'offre financière